Objet

Remplissez ce formulaire si les deux énoncés suivants s'appliquent à votre situation :

- Vous avez été placé en période de probation scolaire où vous reprenez vos études après une période de probation scolaire.
- Vous avez présenté une **demande d'aide du RAFEO pour étudiants à temps plein pour 2021-2022**.

Votre admissibilité à une aide financière du RAFEO sera suspendue jusqu'à ce que toutes les pages de votre formulaire dûment rempli soient reçues et examinées par votre bureau d'aide financière ou par le ministère.

Documents requis

Une copie de vos relevés de notes relatifs à votre période de probation scolaire pourra être exigée. Vous ne devez pas payer pour obtenir des relevés de notes officiels.

Voir « Section B : Documents exigés » pour déterminer si vous avez besoin de fournir une copie de vos relevés de notes.

Révision de la probation scolaire

Votre période de probation pourrait être levée. Communiquez avec votre bureau d'aide financière si l'une des situations suivantes vous a empêché(e) de maintenir des progrès scolaires satisfaisants :

- un problème de santé existant ou une nouvelle affection;
- un problème lié à une invalidité;
- une crise familiale.

Remise du formulaire

La façon la plus rapide de transmettre votre formulaire est de le télécharger de votre compte du RAFEO. Consultez le site web du RAFEO et connectez-vous sur votre application pour utiliser la fonction « Imprimer ou télécharger des documents ». Vous pouvez aussi fournir un exemplaire papier comme suit :

Si vous fréquentez une école de l'Ontario :
Envoyez votre formulaire dûment rempli accompagné des documents requis au bureau d'aide financière de votre établissement.

Si vous fréquentez une école à l'extérieur de l'Ontario :
Envoyez votre formulaire dûment rempli accompagné des documents requis à la : Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C. P. 4500, 189 Red River Road 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

Date limite

Votre bureau d'aide financière ou le Ministère doit recevoir le formulaire et tous les documents requis au plus tard 40 jours avant la fin de votre période d'études 2021-2022.

Nous pouvons vous aider

Votre établissement souhaite vous voir réussir. Renseignez-vous auprès des services aux étudiants et du bureau d'aide financière de votre établissement sur les différentes ressources disponibles, telles que le counselling scolaire et les services d'accessibilité. Recourir à ces ressources peut vous aider à améliorer vos résultats scolaires.

Vous avez des questions?

Si vous fréquentez une école de l’Ontario :
Communiquez avec le bureau d’aide financière de votre école.

Si vous fréquentez une école à l’extérieur de l’Ontario :
Communiquez avec le Ministère à l’adresse suivante : Direction de l’aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C. P. 4 500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

Services téléphoniques de renseignements généraux : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (HE)

- Téléphone : 1 807 343-7260
- Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 877 OSAP-411 (1 877 672-7411)
- ATS : 1 800 465-3958

Section A : Renseignements sur l'étudiante ou l'étudiant

Renseignements personnels sur l'étudiante ou l'étudiant

Numéro d'assurance sociale :

Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO), le cas échéant :

Nom de famille :

Prénom :

Adresse postale de l'étudiante ou de l'étudiant

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Appartement :

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Code postal :

Ville, village ou bureau de poste :

Province ou État :

Pays :

Indicatif régional et numéro de téléphone :

Renseignements sur l'école de l'étudiante ou de l'étudiant

Quel est le nom de l'école que vous prévoyez fréquenter ou que vous fréquentez présentement pour votre période d'études en 2021-2022?

Numéro d'étudiant assigné par votre école :

Section B : Documents requis

L'un des énoncés suivants s'applique-t-il à votre situation :

- Vous fréquentez un autre établissement différent que celui qui vous a placé en probation scolaire;
- Vous fréquentez un établissement privé en Ontario;
- Vous fréquentez l'Université Saint-Paul, le Collège universitaire dominicain, le Michener Institute of Education du Réseau universitaire de santé, le Collège militaire royal du Canada ou la Niagara Parks School of Horticulture;
- Vous fréquentez un établissement à l'extérieur de l'Ontario.

☐ Oui – documents requis : Vous devez inclure une copie de vos relevés de notes relatifs à votre période de probation.

☐ Non – les relevés de notes ne sont pas requis.

Section C : Déclaration de l'étudiante ou de l'étudiant

- Je comprends que pour demeurer admissible à recevoir une aide du RAFEO, je dois effectuer 60 % de ce que l'établissement considère comme une charge de cours complète pour le programme d'études (ou 40 % si j'ai déclaré avoir une invalidité permanente aux fins du RAFEO) et ce, chaque année où je reçois un financement.
- Je prendrai les mesures nécessaires pour faire des progrès scolaires durant l'année scolaire.
- Je comprends que si je ne fais pas de progrès satisfaisants pour l'année scolaire en cours, je pourrais faire l'objet d'une exclusion du RAFEO pendant au moins une année.
- Je contacterai le bureau d'aide financière de mon établissement si j'ai des questions sur les normes de rendement minimum requises pour rester admissible au RAFEO.

Remarque : Si vous remplissez le présent formulaire en version électronique, utilisez la fonction « Fill & Sign » (remplissage et signature) ou "Identification numérique" dans Adobe Reader ou votre programme PDF pour y apposer votre signature.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant :

Date :
Jour Mois Année

Vos renseignements personnels seront utilisés aux fins de l'administration et du financement du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), conformément à l'avis de collecte et d'utilisation des renseignements personnels et à la déclaration de consentement que vous avez signée figurant sur votre demande. Le ministère des Collèges et Universités administre et finance le RAFEO en vertu du pouvoir juridique énoncé dans votre demande. Si vous avez des questions concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, communiquez avec la directrice, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9 (téléphone : 1 807 343-7260).